

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D2026_0122**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **02/06/2026**

Objet : **Avenant 2 au marché 24.032 ayant pour objet la fourniture de papier de reprographie permanent blanc A4 - A3 aux normes environnementales**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **02/06/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision DF CPAJI_D2026_0122.pdf**

Annexes :

1 - Avenant 2 au marche 24.032.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260602-D2026_0122-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **02/06/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0122

Objet : Avenant n°2 au marché n°24.032 ayant pour objet la fourniture de papier de reprographie permanent blanc A4 - A3 aux normes environnementales.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de papier, de têtes de lettres imprimées et d'enveloppes entre la Ville et le CCAS de Tourcoing du 29 octobre 2024 ;

Considérant que le marché n°24.032 ayant pour objet la fourniture de papier de reprographie permanent blanc A4 - A3 aux normes environnementales a été notifié à la société OVOL France le 25/11/2024 pour les montants suivants :

- Pour la Ville : 20 000 € HT (minimum) et 80 000 € HT (maximum);
- Pour le CCAS : 3 000 € HT (minimum) et 30 000 € HT (maximum).

Considérant qu'une référence hors bordereau des prix unitaires fait désormais l'objet de commandes importantes et récurrentes dans le cadre de l'exécution du marché, il convient de l'intégrer au bordereau des prix unitaires ;

Considérant qu'une clause de réexamen prévoyait la conclusion d'un avenant dans le cas où des références hors bordereau des prix unitaires seraient commandées de manière régulière et significative, afin de les intégrer au bordereau des prix unitaires ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°2 au marché n°24.032 avec la société OVOL FRANCE.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 02 JUIN 2026



Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vuylstecker', written over a faint circular stamp.

Accusé réception en Préfecture le : 02 JUIN 2026

Publié sur le site de la Ville le : 02 JUIN 2026